

Le cursus Licence - Master - Doctorat

Une réforme importante est actuellement en œuvre dans l'enseignement supérieur : il s'agit de la **réforme LMD**.

Cette réforme harmonise les diplômes de tous les pays européens avec des sorties à bac+3, bac+5 et bac+8, via de nouveaux diplômes :

Licence - Master - Doctorat.

Les universités françaises, en conformité avec l'Europe et le cursus des études supérieures internationales, réorganisent donc leurs enseignements et mettent en place ce nouveau système.

► La capitalisation de crédits

La nouvelle organisation permet aux étudiants de valider ces diplômes à partir de la **capitalisation de crédits**, acquis tout au long d'un **parcours** constitué de modules ou d'**unités d'enseignement (UE)**.

Ces crédits, unités de compte commun, sont capitalisables, compensables et transférables dans toute l'Europe (**European Credit Transfert System**). Le crédit est donc une monnaie commune : c'est l'euro des universités.

L'organisation en crédits permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative,...

C'est une gestion différente du temps de formation qui s'intègre dans le processus de formation tout au long de la vie. Elle va favoriser la mobilité sociale et un va-et-vient entre la formation et l'expérience professionnelle.

► Une architecture à 3 niveaux

La nouvelle architecture des diplômes est fondée sur **3 grades** : Niveau L (Licence), niveau M (Master) et niveau D (Doctorat).

Dans ce système, une **Licence** en trois ans (L1, L2 et L3) remplace l'ancien cursus DEUG / Licence.

Le **Master**, organisé en deux ans (M1 et M2), est devenu la formation qui se substitue à l'ancien cursus Maîtrise / DEA pour la recherche, et Maîtrise / DESS pour la formation professionnelle.

Ces nouveaux diplômes demeurent des diplômes nationaux.

► Un découpage en semestres

Le découpage se fait désormais en semestres (et non plus en années). Chaque semestre validé équivaut à 30 crédits ECTS.

Ainsi, la Licence équivaut à 180 crédits validés, le Master à 120 crédits validés, et le Doctorat à 180 crédits validés.

► Des orientations différentes selon les parcours

Une licence comporte deux orientations possibles :

- disciplinaire, qui prépare au master
- professionnelle, qui prépare à un métier spécifique qui ne peut s'exercer qu'avec ce diplôme.

Le Master apporte une spécialisation, et comporte également deux orientations :

- Master professionnel = (P)
- Master recherche = (R)

Le Doctorat complète une formation initiale à la recherche.

	GRADES	SEMESTRES	valeur	ECTS acquis en fin de cursus
NIVEAU D Doctorat	D	Bac + 8 Semestre 10	30 ECTS	480 ECTS en fin de cursus 180 ECTS
		Semestre 15	30 ECTS	
	D	Bac + 7 Semestre 14	30 ECTS	
		Semestre 13	30 ECTS	
	D	Bac + 6 Semestre 12	30 ECTS	
		Semestre 11	30 ECTS	
NIVEAU M Master	M2	Bac + 5 DESS DEA Semestre 10	30 ECTS	300 ECTS 120 ECTS
		Semestre 9	30 ECTS	
	M1	Bac + 4 Maîtrise Semestre 8	30 ECTS	
		Semestre 7	30 ECTS	
NIVEAU L Licence	L3	Bac + 3 Licence Semestre 6	30 ECTS	180 ECTS 180 ECTS
		Semestre 5	30 ECTS	
	L2	Bac + 2 DEUG Semestre 4	30 ECTS	
		Semestre 3	30 ECTS	
	L1	Bac + 1 Semestre 2	30 ECTS	
		Semestre 1	30 ECTS	

Vers une harmonisation européenne

Objectifs de la réforme LMD

La réforme LMD doit améliorer la **visibilité internationale des diplômes** :

- Faciliter les comparaisons et les équivalences européennes de diplômes
- Accroître la lisibilité des diplômes sur le marché du travail européen

De plus, grâce à cette adaptation européenne, la **mobilité des étudiants** est favorisée : certaines UE peuvent être suivies dans des universités différentes, dans plusieurs pays, et cette démarche est encouragée.

Enfin, la réforme a pour objectifs :

- d'inciter les étudiants à poursuivre leurs études **jusqu'au niveau L3** (bac+3)
- de permettre **plus de souplesse** entre parcours disciplinaires et professionnels
- de favoriser une **orientation progressive** des étudiants, en fonction de leurs objectifs et leur environnement socio-économique.

L'université conserve son rôle fondamental d'orientation, afin de **transformer progressivement le projet de formation** de l'étudiant, à l'entrée à l'université, en un projet professionnel.

Ainsi, l'étudiant suit un parcours personnalisé, constitué de :

- crédits d'ossature (75 à 80 % du diplôme) déterminés par l'équipe pédagogique référente
- et de crédits qu'il choisit.

En résumé le LMD offre aux bacheliers :

- Une pédagogie orientée vers le projet professionnel de l'étudiant
- Des parcours de formation flexibles et construits conjointement par l'étudiant et l'université en fonction des aspirations professionnelles